



TCHADIA AIRLINES SA.

**Rapport de Commissariat
aux Comptes
Exercice 2019**

Avril 2021

Audit
Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Conseil en organisation et gestion





Société d'Audit et d'Expertise Comptable
Agréé CEMAC n° SEC 090
Av. Mobutu, Sabangali, Face IFT, Rue n° 2075
Bp. 291 N'Djaména - Tchad
Tél : +235 9993 4553/ 6627 9654
info@nconsulting-td.com
www.nconsulting-td.com
NIF: 600004815, RCCM n° TC-NDJ-10 B 384

N'Djaména le 30 avril 2021

**Messieurs et Mesdames les Membres du Conseil
d'Administration de Tchadia Airlines SA
N'Djaména - République du TCHAD**

Rapport de Commissariat Aux Comptes, Exercice 2019

Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat de Commissariat aux Comptes de Tchadia Airlines SA que vous aviez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de commissariat aux comptes pour l'exercice intérimaire allant du 1er octobre 2018 au 31 Décembre 2019.

Il comprend le rapport 715 conformément à l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et le G.I.E. OHADA du 1er janvier 1998 et qui en ses articles 710 et suivants fixe le cadre de la mission de Commissariat aux Comptes, un rapport spécial en application des articles 440 et 503 ainsi que l'attestation de rémunération conformément à l'article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire relative à ce rapport.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration, l'expression de notre considération distinguée.

**N Consulting
Société d'Expertise Comptable
Agréé CEMAC n° SEC 090**

Inscrite au Tableau de l'ONPCT sous le n° SEC 002



**Jean-Paul NENDIGUI
Associé**

Sommaire

I.	RAPPORT ARTICLE 715.....	4
1.1	Contrôles et vérifications effectués.....	5
1.2	Résultats des contrôles et vérifications effectués	5
1.2.1	Contrôle interne	5
1.2.2	Contrôle des comptes.....	6
1.3	Autres informations.....	7
1.3.1	Mise en œuvre de l'accord entre les actionnaires	7
1.3.2	Continuité de l'exploitation de Tchadia Airlines, suite à la pandémie « COVID-19 »	8
1.4	Conclusion	8
II.	VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS (ISA 720)	9
2.1	Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2019.....	9
2.2	Rémunérations exceptionnelles ou remboursement des frais.....	10
III.	ATTESTATION DE REMUNERATION.....	11
IV.	ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019	13
4.1	Bilan (FCFA).....	13
4.2	Compte de résultat (FCFA)	14
4.3	Tableau des flux de trésorerie (FCFA)	15
V.	NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS	16
5.1	Présentation de Tchadia Airlines	16
5.2	Référentiel comptable	16
5.3	Détails des comptes	17
VI.	ANNEXE.....	21
	Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur (ou du commissaire aux comptes) relatives à l'audit des états financiers	21
	Annexe 2 : Lettre d'affirmation	24



Société d'Audit et d'Expertise Comptable
Agréé CEMAC n° SEC 090
Av. Mobutu, Sabangali, Face IFT, Rue n°
2075
Bp. 291 N'Djaména - Tchad
Tél : +235 9993 4553 / 6627 9654
info@nconsulting-td.com
www.nconsulting-td.com
NIF: 600004815, RCCM n° TC-NDJ-10 B 384

N'Djaména le 30 Avril 2021

**Messieurs et Mesdames les Membres du Conseil
d'Administration de Tchadia Airlines
N'Djaména - République du TCHAD**

I. RAPPORT ARTICLE 715

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons, en application de l'article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, notre rapport sur le projet d'états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 de Tchadia Airlines. Ces états financiers comprennent notamment comme annexés au présent rapport le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le compte de résultat et les notes annexes.

La direction générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au droit comptable de l'OHADA. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances. Votre responsabilité est de procéder à l'arrêté de ces états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article ci-dessus, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de vous présenter un rapport portant à votre connaissance :

- Les contrôles, vérifications et les différents sondages auxquels nous avons procédé ainsi que leurs résultats ;
- Les postes du bilan et des autres documents comptables auxquels des modifications nous paraissent devoir être apportées, les observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces documents ;
- Les irrégularités et les inexactitudes découvertes ;
- Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du dernier exercice.

Les principales caractéristiques des états financiers provisoires que nous avons audités et sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer se présentent comme ci-après en F CFA :

Libellé	31/12/2019
Total de l'actif immobilisé	480 384 663
Total de l'actif circulant	4 573 176 399
Trésorerie Actif	3 796 888 972
Capitaux propres	3 372 748 977
Total des ressources stables	3 376 637 850
Total du passif circulant	5 360 020 734
Total du Bilan	8 850 450 033
Chiffres d'affaires	1 844 761 325
Résultat des activités ordinaires	-5 612 554 929
Résultat net de l'exercice	-5 612 554 929

1.1 Contrôles et vérifications effectués

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes d'audit internationales qui prévoient que notre mission soit planifiée et exécutée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles et vérifications effectués fournissent une base raisonnable aux observations et conclusions exprimées ci-après.

1.2 Résultats des contrôles et vérifications effectués

1.2.1 Contrôle interne

L'évaluation du fonctionnement du contrôle interne a consisté à examiner l'application des procédures mises en place par la société afin d'assurer une information financière de qualité. Cette évaluation a été effectuée dans le but de déterminer l'étendue de nos contrôles sur les comptes. Elle ne met donc pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler.

Les points d'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors du contrôle des états financiers de la période en cours.

Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Néanmoins, nous tenons à porter à la connaissance du conseil les points suivants qui nécessitent des améliorations :

- L'absence d'une organisation comptable satisfaisante (classement, imputation et saisie) ;
- Un suivi inefficace des comptes de tiers qui n'est pas de nature à traduire fidèlement la réalité économique des opérations ;

- Une gestion importante des sommes d'argent en espèce à l'instar des dépôts effectués sur le compte bancaire ECOBANK Bangui ;

1.2.2 Contrôle des comptes

Les points d'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors du contrôle des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les autres points décrits ci-après constituaient les points clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

1.2.2.1 Capitaux propres

- Les capitaux propres tels que présentés dans les états de synthèse définitifs sont de **3 372 748 977 FCFA. Ils sont inférieurs à la moitié du capital social qui est de 4,5 milliards FCFA.**

Conformément à l'Article 664 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales et au groupement d'intérêt économique, « *Si, du fait de pertes constatées dans les états financiers de synthèse, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration ou l'administrateur général, selon le cas, est tenu, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider si la dissolution anticipée de la société a lieu* ».

Le Conseil d'administration de TCHADIA AIRLINES doit tirer les conséquences de cette disposition, à savoir déclencher le processus de comblement du capital.

1.2.2.2 Provisions pour engagements à la retraite

Il est institué une obligation légale à la charge des entités, de verser au profit de l'employé une indemnité spéciale dite de fin de carrière, le jour du départ à la retraite d'un montant proportionnel à l'ancienneté et à la rémunération atteinte à cette date. Pour respecter cet engagement, deux solutions s'offrent aux entités :

- verser à un organisme tiers (compagnie d'assurances) ou à un fonds de pension des cotisations mensuelles, trimestrielles ou annuelles pendant toute la période d'activité du salarié ;
- verser elles-mêmes à l'échéance les prestations acquises par les salariés. Cet engagement devrait être constaté sous forme de provision (par le biais du compte 6911 : « Dotations aux provisions pour risques et charges ») et réajustée (en cas de reprises par le biais du compte 7911 : « Reprises de provisions pour risques et charges »).

Les entités non inscrites à une bourse de valeur peuvent soit opter pour la méthode actuarielle, soit définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (avec ou sans actualisation).

Tchadia Airlines n'a ni calculé, ni intégré la valeur des engagements à la retraite dans sa comptabilité telle que recommandée par l'acte uniforme OHADA relatif au Droit Comptable et à l'information financière.

1.3 Autres informations

1.3.1 Mise en œuvre de l'accord entre les actionnaires

Le gouvernement de la République du Tchad et Ethiopian Airlines ont conclu un protocole d'accord en date du 23 Août 2018 en vue de la création d'une compagnie de transport aérien dans laquelle les responsabilités sont réparties les actionnaires. Le résumé des obligations des deux parties est présenté comme suit :

Obligation de l'Etat tchadien	Obligations de « Ethiopian Airlines »
<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation des dettes issues de Toumaï Air Tchad • Fourniture d'une lettre d'exonération fiscale ; • Aucune réclamation issue des dettes antérieures de l'Etat tchadien • Aide au transporteur à obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires ; • Tchadia Airlines est désigné compagnie nationale et bénéficie des ABSA ; • Fourniture d'aide à l'obtention du Certificat de Transporteur Aérien (CTA) ; • Versement de 4 Millions USD dès la signature de l'accord ; • Versement de 3 650 000 USD au maximum 6 mois après la signature de l'accord ; • Fourniture des autorisations nécessaires à l'exploitation des aéronefs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Première année de location des aéronefs ; • Frais de Gestion 630 000 FCFA • Dépôt de garantie pour un coût de 660 000 USD • Apport de deux avions Dash8-Q400 en location pour un an • Fourniture de la maintenance et équipage des avions • Mise à la disposition des expertises techniques et managériales • La somme des frais de location + frais de gestion + dépôt de garantie doit représenter • 7 350 000 USD, soit 49% du capital social

L'analyse approfondie de la mise en œuvre de ces obligations a permis à la mission de constater quelques points qui ne sont pas exécutés jusqu'à ce jour par les parties, l'une envers l'autre. Il s'agit :

Etat tchadien	Ethiopian Airlines
<ul style="list-style-type: none"> • L'absence de la lettre d'exonération fiscale qui relève des obligations de l'Etat tchadien ; • La compagnie nationale n'a pas obtenu toutes les autorisations administratives et tous les certificats nécessaires à son exploitation, alors que l'Etat tchadien a l'obligation d'apporter son aide pour en faciliter l'obtention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ethiopian Airlines a l'obligation d'apporter deux aéronefs Dash8-Q400 en location cependant, un seul appareil a été exploité durant la première année ; • 49% du capital social de Tchadia Airlines doit être apporté par Ethiopian Airlines durant la première année d'exploitation sous forme des frais de location et frais de gestion. A cause de l'exploitation d'un seul aéronef, le coût global de 7 350 000 USD n'a pu être réalisé pendant la première année.

Le non-respect des dispositions de la convention des actionnaires par chacune des parties, peut être de nature à compromettre la continuité d'exploitation de la compagnie, si rien n'est fait pour y pallier.

1.3.2 Continuité de l'exploitation de Tchadia Airlines, suite à la pandémie « COVID-19 »

Le monde entier est plongé dans une crise sanitaire sans précédent. Cette situation a conduit de nombreux Etats, à adopter des mesures pour limiter la propagation de la pandémie. Cette situation a entraîné le ralentissement de l'activité économique et un impact considérable de l'ensemble des entités tchadiennes. Le secteur du transport aérien est celui qui subit le plus d'impact financier lié aux conséquences des mesures prises pour la contenir. Cette situation constitue pour Tchadia Airlines un événement susceptible de compromettre sa continuité d'exploitation.

Plusieurs conséquences peuvent survenir dans l'exploitation de Tchadia Airlines :

- Baisse drastique des ventes, des revenus et des flux de trésorerie opérationnels ;
- Pertes sur contrats ;
- Activation de clauses spécifiques susceptibles d'entraîner des modifications substantielles ;
- Rupture de «covenants » bancaires engendrant l'exigibilité du remboursement de dettes ;
- Renégociations de dettes ;
- Incapacité à lever des financements nécessaires ;
- Impact sur les délais de paiement et plus généralement sur la position de liquidité ;
- Rupture dans les chaînes d'approvisionnement ;
- Fermetures d'agences ou ruptures de convention GSA ;
- Plan social ;
- Plans de restructurations et de licenciements économiques ;
- Retards dans les plans de développement
- Interruption des activités ;
- Etc.

La période que nous examinons n'était pas sujette à un risque de menace sur la continuité d'exploitation. Cependant, il existe une incertitude dans la poursuite des activités de Tchadia Airlines.

1.4 Conclusion

Notre opinion sur les comptes de Tchadia Airlines au 31 Décembre 2019 sera une opinion favorable car nous n'avons pas constaté des faits de nature à engendré des erreurs significatives sur les états financiers de synthèse de Tchadia Airlines.

**N Consulting
Société d'Expertise Comptable
Agrée CEMAC n° SEC 090**



**Jean Paul NENDIGUI
Associé**



Société d'Audit et d'Expertise Comptable
Agrée CEMAC n° SEC 090
Av. Mobutu, Sabangali, Face IFT, Rue n°
2075
Bp. 291 N'Djaména - Tchad
Tél : +235 9993 4553/ 6627 9654
info@nconsulting-td.com
www.nconsulting-td.com
NIF: 600004815, RCCM n° TC-NDJ-10 B 384

N'Djaména, le 30 Avril 2021

A l'attention de :

**Messieurs et Mesdames les Membres du Conseil
d'Administration de Tchadia Airlines
N'Djaména République du TCHAD**

II. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS (ISA 720)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

2.1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2019

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des conventions ci-après visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE de l'OHADA au titre de l'exercice 2019 :

Entité bénéficiaire	Montant de la convention	Date	Nature de la convention
Ethiopian Airlines	220 000 USD/mois	2018	Lease Agreement DHC-8-402 Number 428
Ethiopian Airlines	220 000 USD/mois	2018	Lease Agreement DHC-8-402 Number 429
Ethiopian Airlines	29 400 USD/mois	2018	Personnel Secondment Agreement
Ethiopian Airlines		2019	Passenger general sales agency agreement (GSA)
Ethiopian Airlines	200 000 USD/service	2019	Credit and Item Sourcing Agreement
Ethiopian Airlines	180 861 USD/mois	2018	Lease Amendment Agreement N°1
Ethiopian Airlines	3 000 000 USD	2019	Aircraft Charter Agreement

Conformément aux articles 438 à 440 précités, toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Pour l'ensemble de ces conventions ci-dessus portées à la connaissance de la mission, seule la convention sur le « personnel secondment agreement » a reçu l'avis et la signature du Président du Conseil d'Administration de Tchadia Airlines.

2.2 Rémunérations exceptionnelles ou remboursement des frais.

Enfin, se référant à l'article 432 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE de l'OHADA, nous avons eu connaissance de rémunérations exceptionnelles pour des missions et mandats confiés aux administrateurs ou de remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société pour un montant global de 31 601 368 FCFA.

Telles sont Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration, l'objet des conventions dont nous avons été avisés et que nous portons à votre attention.

N Consulting
Société d'Expertise Comptable
Agréé CEMAC n° SEC 090



Jean Paul NENDIGUI
Associé





Société d'Audit et d'Expertise Comptable
Agrée CEMAC n° SEC 090
Av. Mobutu, Sabangali, Face IFT, Rue n°
2075
Bp. 291 N'Djaména - Tchad
Tél : +235 9993 4553 / 6627 9654
info@nconsulting-td.com
www.nconsulting-td.com
NIF: 600004815, RCCM n° TC-NDJ-10 B 384

N'Djaména, le 30 Avril 2021

**Messieurs et Mesdames les Membres du Conseil
d'Administration de Tchadia Airlines
N'Djaména République du TCHAD**

III. ATTESTATION DE REMUNERATION

Conformément aux dispositions de l'article 525 de l'acte uniforme OHADA, il incombe au Conseil de régulation ou à la Direction Générale de fournir au Commissaire aux comptes le montant global des rémunérations versées aux dix ou cinq personnes les mieux rémunérées au sein de la structure. Il revient au commissaire aux comptes de certifier ces montants.

Le montant total des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées déclaré par Tchadia Airlines, s'élève à **deux cents cinquante-deux millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois (252 298 003) FCFA**, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

N Consulting
Société d'Expertise Comptable
Agrée CEMAC n° SEC 090

Jean Paul NENDIGUI
Associé



ATTESTATION ARTICLE 525

Déclaration de la société

Nous soussignés **FIKRE DEGIFE, Directeur Général de Tchadia Airlines**, déclarons que les rémunérations versées aux Cinq (5) personnes les mieux rémunérées de la société Tchadia Airlines au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à :

F CFA 252 298 003

Le Directeur Général

IV. ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019

4.1 Bilan (FCFA)

BILAN PAYSAGE													
Numéro d'identification :					Exercice clos le 31-12-2019								
BILAN AU 31-déc-19					Durée (en mois) : 15								
REF	ACTIF	Note	Exercice au 31/12/N			Exercice au 31/12/N-1	REF	PASSIF	Note	Exercice au 31/12/N		Exercice au 31/12/N-1	
			Brut	Amort/Dépré	Net					Net	NET	NET	
A.D	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	-	-	-	-	CA	Capital	13	7 341 434 614	-	-	
AE	Frais de recherche et de prospection		-	-	-	-	CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13	1 658 965 385	-	-	
AF	Brevet, licences, logiciels et droits similaires		-	-	-	-	CC	Primes liées au capital social	14	-	-	-	
AG	Fonds commercial et droit au bail		-	-	-	-	CE	Écart de réévaluation	30	-	-	-	
AH	Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-	CF	Réserves indisponibles	14	-	-	-	
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	190 291 774	13 213 248	176 988 526	-	CG	Réserves libres	14	-	-	-	
AJ	Terrens (1)		-	-	-	-	CH	Rapport à recevoir (+ ou -)	14	-	-	-	
AK	(1) dont placement en Net	7	-	-	-	-	CJ	Résultat net de l'exercice (+ ou -)		5 612 554 929	-	-	
AL	Bâtimens		-	7 821 061	7 821 061	-	CK	Subventions d'investissement	15	-	-	-	
AM	Aménagement, agencemens et installations		104 000 000	-	104 000 000	-	CL	Provisions réglementées	15	-	-	-	
AN	Matériel, mobilier et actifs biologiques		25 395 774	5 392 187	20 003 607	-	CM	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		3 387 445 071	-	-	
AO	Matériel de transport		60 806 000	-	60 806 000	-	DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	3 888 873	-	-	
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	-	-	-	-	DB	Dettes de location acquisition	16	-	-	-	
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	303 196 136	-	303 196 136	-	DC	Provisions pour risques et charges	16	-	-	-	
AR	Titres de participation		-	-	-	-	DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		3 888 873	-	-	
AS	Autres immobilisations financières		303 196 136	-	303 196 136	-	DE	TOTAL RESSOURCES STABLES		3 391 333 944	-	-	
AT	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		483 597 918	13 213 248	480 384 663	-	DH	Dettes circulantres H.A.O	5	-	-	-	
AA	ACTIF CIRCULANT H.A.O	5	-	-	-	-	DI	Clients, avances reçues	7	202 540 663	-	-	
AB	STOCKS ET ENCOURS	8	31 713 810	-	31 713 810	-	DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	1 516 615 434	-	-	
AC	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES	8	4 541 462 589	-	4 541 462 589	-	DK	Dettes fiscales et sociales	18	1 932 752 846	-	-	
AD	Fournisseurs, avances versées	12	-	-	-	-	DL	Autres dettes	19	1 693 414 697	-	-	
AE	Clients	7	-	-	-	-	DM	TOTAL PASSIF CIRCULANT		5 345 324 646	-	-	
AF	Autres créances	8	4 541 462 589	-	4 541 462 589	-	DN	Provisions pour risques et charges	19	-	-	-	
AG	TOTAL ACTIF CIRCULANT		4 573 176 399	-	4 573 176 399	-	DO	TOTAL PASSIF		8 850 450 633	-	-	
AH	Titres de placement	9	-	-	-	-	DP	Bankes, crédits d'escompte	20	-	-	-	
AI	Values à encaisser	10	-	-	-	-	DQ	Bankes, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	-	-	-	
AJ	Bankes, chèques prélevés, rattachés	11	3 796 888 972	-	3 796 888 972	-	DR	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		3 796 888 972	-	-	
AK	TOTAL TRESORERIE- ACTIF		3 796 888 972	-	3 796 888 972	-	DS	Écart de conversion- Passif	12	113 791 450	-	-	
AL	Coûts de conversion- actif	12	-	-	-	-	DT	TOTAL GENERAL		8 850 450 633	-	-	
AM	TOTAL GENERAL		8 863 663 281	13 213 248	8 850 450 033	-	DV						
							DZ	TOTAL GENERAL		8 850 450 633	-	-	

Ching

Alfaro

4.2 Compte de résultat (FCFA)

COMPTE DE RESULTAT						
0		Exercice clos le 31-12-2019				
Numéro d'identification :		Durée (en mois) :				
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019						
REF	LIBELLES	NOTE	Exercice au 31/12/N		Exercice au 31/12/N-1	
			NET		NET	
TA	Ventes de marchandises	A + 21	-	-	-	-
RA	Achat de marchandises	- 22	-	-	-	-
RB	Variation de stocks de marchandises	-/+ 6	-	79 650 339	-	-
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)		-	79 650 339	-	-
TB	Vente de produits fabriqués	B + 21	-	-	-	-
TC	Travaux, services vendus	C + 21	-	1 839 312 797	-	-
TD	Produits accessoires	D + 21	-	5 448 528	-	-
XB	CHIFFRES D'AFFAIRES (A + B + C + D)		-	1 844 761 325	-	-
TE	Production stockées (ou déstockage)	-/+ 6	-	-	-	-
TF	Production immobilisée	+ 21	-	-	-	-
TG	Subvention d'exploitation	+ 21	-	-	-	-
TH	Autres produits	+ 21	-	-	-	-
TI	Transferts de charges d'exploitation	+ 12	-	10 500 000	-	-
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	- 22	-	-	-	-
RD	Variations de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+ 6	-	-	-	-
RE	Autres achats	- 22	-	2 700 390 695	-	-
RF	Variations des autres approvisionnements	-/+ 6	-	31 713 810	-	-
RG	Transport	- 23	-	8 931 025	-	-
RH	Services extérieurs	- 24	-	4 252 276 695	-	-
RI	Impôts et taxes	- 25	-	8 361 398	-	-
RJ	Autres charges	- 26	-	31 601 365	-	-
XC	VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RB) + (somme TE à RJ)		-	5 280 236 383	-	-
RK	Charges de personnel	- 27	-	319 105 298	-	-
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)		-	5 599 341 681	-	-
TJ	Reprise d'amortissements, provisions et dépréciations	+ 28	-	-	-	-
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	- 3C&28	-	13 213 248	-	-
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RL)		-	5 612 554 929	-	-
TK	Revenus financiers et assimilés	+ 29	-	-	-	-
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+ 28	-	-	-	-
TM	Transferts de charges financières	+ 12	-	-	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilées	- 29	-	-	-	-
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	- 3C&28	-	-	-	-
XF	RESULTAT FINANCIER (Somme TK à RN)		-	-	-	-
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)		-	5 612 554 929	-	-
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+ 3D	-	-	-	-
TO	Autres produits H.A.O	+ 3D	-	-	-	-
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	- 3D	-	-	-	-
RP	Autres charges H.A.O	- 3D	-	-	-	-
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)		-	-	-	-
RQ	Participations des travailleurs	- 3D	-	-	-	-
RS	Impôts sur le résultat	- 18	-	-	-	-
XI	RESULTAT NET (XG + XH + RQ + RS)		-	5 612 554 929	-	-




4.3 Tableau des flux de trésorerie (FCFA)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE				
0			Exercice clos le 31-12-2019	
Numéro d'identification :		Date (en mois) :		
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 DECEMBRE 2019				
REF	LIBELLES	NOTE	Exercice N	Exercice N-1
ZA	Trésorerie nette au 1 ^{er} Janvier			
	Trésorerie actif N-1 – Trésorerie-passif N-1	A	-	-
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		5 599 341 681	-
FB	- Actif circulant HAO ⁽¹⁾		-	-
FC	- Variation des stocks		31 713 810	-
FD	Variation des créances et emplois assimilés		4 541 462 589	-
FE	+ Variation du passif circulant ⁽¹⁾		5 459 116 090	-
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE)		885 939 691	-
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	E	4 713 401 991	-
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		13 213 248	-
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		176 968 526	-
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		303 396 136	-
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		-	-
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	493 597 910	-
	Flux de trésorerie provenant du financement des capitaux propres			
FK	+ Augmentation de capital par apports à nouveaux		9 000 000 000	-
FL	+ Subventions d'investissements reçues		-	-
FM	- Prélèvements sur le capital		-	-
FN	- Dividendes versés		-	-
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (Somme FK à FN)	D	9 000 000 000	-
	Trésorerie provenant des capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts		3 888 873	-
FP	+ Autres dettes financières		-	-
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-	-
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (Somme FO à FQ)	E	3 888 873	-
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D + E)	F	9 003 888 873	-
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)	G	3 796 888 972	-
ZH	Trésorerie nette au 31 décembre (G + A)			
	Contrôle : Trésorerie-actif N - Trésorerie-passif N	H	3 796 888 972	-

(1) à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple : variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

V. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

5.1 Présentation de Tchadia Airlines

Née après la disparition de Toumai air Tchad, Tchadia Airlines est l'unique compagnie publique aérienne tchadienne. Elle est née le 7 août 2018 avec la signature du document considéré comme « l'acte de naissance » de cette structure². Elle est détenue à 51 % par l'État tchadien et 49 % par Ethiopian Airlines, la première compagnie aérienne africaine.

Depuis le 1er octobre 2018, date de l'inauguration de son premier vol N'djamena-Douala, Tchadia Airlines dessert les villes d'Abéché, de Faya, d'Amdjarass, de Moundou et de Sarh à l'intérieur du pays. À l'international, elle dessert les villes de Niamey au Niger, de Douala au Cameroun et de Bangui en République centrafricaine. Elle compte desservir d'abord la sous-région Afrique centrale avant d'ouvrir dans le Long terme les principales destinations de l'Europe, du Moyen-Orient et d'Asie.

5.2 Référentiel comptable

Tchadia Airlines établit ses comptes annuels conformément aux dispositions du Droit Comptable OHADA, et des conventions comptables généralement admises dans le respect des principes de base suivants :

- Prudence ;
- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Correspondance entre les bilans d'ouverture et de clôture ;
- Prééminence de la réalité sur l'apparence ;
- Importance significative ;
- Coût historique.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des taux suivants :

- | | |
|--|-----|
| • Bâtiments à usage de bureaux | 5% |
| • Agencements, aménagements et installations | 10% |
| • Matériel et mobilier de bureau | 15% |
| • Matériel de transport léger | 20% |
| • Matériel et mobilier de logement | 10% |

Matières et fournitures

Les achats de matières et fournitures sont enregistrées à leur coût d'achat, et considérées comme directement consommées. A ce titre elles sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

5.3 Détails des comptes

AL : Aménagement, agencement et installations **104 000 000 FCFA**

Au titre de l'exercice 2019, cette rubrique est composée essentiellement des coûts des travaux de réhabilitation du siège de Tchadia Airlines.

AM : Matériels, mobiliers et actifs biologiques **25 395 774 FCFA**

Cette rubrique est composée de 21 250 774 FCFA des matériels de bureau et 4 145 000 FCFA des mobiliers de bureau au titre de l'exercice 2019.

AN : Matériels de transport **60 806 000 FCFA**

L'achat des trois véhicules (RUSH MEDIUM BVM: 11 950 000F, PRADO TXL: 26 406 000F, HWJ78 L-RKMRS: 22 450 000F) soit 60 806 000 FCFA.

AS : Autres Immobilisations financières **303 396 136 FCFA**

Il s'agit du dépôt et cautionnement versé à Ethiopian Airlines au titre de trois mois d'avance de location d'aéronef.

BB : Stocks et encours **31 713 811 FCFA**

Cette valeur a été fournie par la comptabilité représente le stock final au 31/12/2019.

BJ : Autres créances **4 541 462 589 FCFA**

Les autres créances sont composées principalement de compte « Interligne ET » pour 2 767 401 368 FCFA et 1 658 565 386 FCFA représente la créance sur Ethiopian Airlines au titre du capital restant dû.

BS : Banques, chèques postaux et caisse **3 796 888 972 FCFA**

Cette rubrique est composée des liquidités détaillées comme suit :

Libellé	Montant
Petite caisse CFA	2 329 840
Compte courant BCC Tchad	880 834 359
Ecobank Tchad	2 535 629 013
Ecobank Centrafrique	378 095 760
Total	3 796 888 972

CA : Capital **9 000 000 000 FCFA**

Ce poste enregistre le capital appelé et versé des actionnaires ci-après :

Libellé	Montant
Capital souscrit, appelé	7 341 434 614
capital souscrit non appelé	1 658 565 385

CJ : Résultat net de l'exercice **-5 612 554 929 FCFA**

Il représente le résultat net de l'exercice dont la plus grande charge est observée au niveau des services extérieurs avec Ethiopian Airlines pour un montant de 4 252 millions FCFA et autres achats pour 2 786 millions FCFA au titre de l'exercice 2019.

DA: Emprunt et dettes financières**3 888 873 FCFA**

Ce montant représente les montants des dépôts obtenus des agences de voyage comme garantie.

DI : Clients, avances reçues**202 540 663 FCFA**

Cette rubrique qui regroupe des soldes fournisseurs est classée à tort dans le compte des avances reçues des clients. Elle est composée des autres dettes et des frais de survol.

DJ : Fournisseurs d'exploitation**1 516 616 434 FCFA**

Les comptes fournisseurs ne sont pas auxiliaisés. Par conséquent, il n'y a pas de suivi individualisé sur le plan comptable. Les fournisseurs sont suivis dans des comptes généraux dont l'exhaustivité n'est pas effective. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Compte	Libellé	Montant
401100	Fournisseurs Autres	499 268 152
401120	Fournisseurs Carburants	147 393 986
401130	Fournisseurs Assurance	122 163 279
401150	Fournisseurs Hôtels	29 451 288
408110	Fournisseurs membres IATA CH, Factures non parvenues	117 053 945
408120	Fournisseurs Carburants, factures non parvenues	12 467 430
408130	Provisions Réparations et révisions à l'étranger	368 047 500
408150	Frais d'atterrissage, factures non parvenues	72 110 610
408151	Frais de handling, factures non parvenues	129 274 195
408152	Frais services passagers, factures non parvenues	19 386 050
	Total	1 516 616 434

DK : Dettes fiscales et sociales**1 932 752 846 FCFA**

Cette rubrique est composée des dettes fiscales (FCFA) et les dettes sociales (184 074 950 FCFA).

Au regard de l'analyse des dettes fiscales, des incertitudes figurent sur la fiabilité de la valeur des taxes ci-dessus mentionnée.

DM : Autres dettes**1 693 414 697 FCFA**

Il s'agit principalement des dettes en faveur d'Ethiopian Airlines pour des travaux de maintenance sur les aéronefs pour un montant global de 497 849 849 FCFA, des tickets émis en attente de validation pour un montant de 676 989 583 FCFA et taxes non opérées 403 013 696.

TC : Travaux, services vendus**1 839 312 797 FCFA**

Au titre des travaux et prestations de services, le détail se présente comme suit :

Compte	Libellé	Montant
706110	Revenu passagers Interline	1 619 904 119
706310	Revenu surfreight	6 267 305
706320	Revenu charter passagers	213 141 374

TD : Produits accessoires**5 448 528 FCFA**

Il s'agit des revenus sur les excédents de bagages. Tchadia Airlines a commencé à facturer les revenus des excédents de bagage par le biais des reçus au mois de Novembre 2019.

TH : Autres produits**10 500 000 FCFA**

Il s'agit des recettes liées à la location des bureaux mis à disposition de l'Ethiopian Airlines.

RE : Autres achats**2 786 390 695 FCFA**

Cette rubrique est répartie entre les comptes ci-après :

Compte	Libellé	Montant
604700	Fournitures de bureau	8 303 091
604800	Autres fournitures stockées	2 981 676
604820	Confection des uniformes	4 364 000
605100	Achat d'un supprimeur pour élévation d'eau	632 265
605200	Electricité	9 469 772
605300	Carburant aéronefs	1 436 451 509
605310	Carburant automobiles	4 574 338
605600	Pièces détachés aéronefs	399 496 140
605710	Achat des produits catering et fournitures catering à bord	171 768 631
605711	Frais services escales passagers	3 549 245
605712	Frais de services liés aux passagers	431 000
605720	Frais d'atterrissage	81 755 920
605730	Frais de survol	289 896 178
605740	Frais d'assistance à l'escale & Redevances aéroportuaires	361 267 095
605800	Fournitures immos inférieures au seuil	9 245 500
605810	Autres fournitures non stockées	2 203 336
	Total	2 786 390 695

RF : Variation des autres approvisionnements**31 713 810 FCFA**

Ce montant représente la variation négative de stocks de la période.

RG : Transport**8 931 025 FCFA**

Les comptes constituant cette rubrique sont répartis ainsi que suit :

Compte	Libellé	Montant
616100	Frais de courrier	2 983 098
618110	Frais de transport missions	4 623 931
618120	Frais de transport équipage	732 000
618300	Autres frais de déplacement	591 996

RH : Services extérieurs**4 252 276 695 FCFA**

Les services extérieurs sont répartis entre les comptes suivants :

Compte	Libellé	Montant
622200	Loyers et charges locatives	27 665 000
622300	Location des Véhicules Direction de Tchadia Airlines	20 490 000
622800	Location d'aéronefs	1 581 846 478
624313	Maintenance de ligne aéronefs	424 420 524
624317	Réserve pour réparation aéronefs	469 019 849
624810	Autres frais d'entretiens et réparations	33 024 000
625810	Assurance maladie personnel	20 571 062
625820	Assurance aéronefs / Insurance aircraft	169 230 300
627110	Publicité, annonce, affiches publicitaires	17 941 000
628110	Frais de téléphone et fax	3 311 600
628810	Frais de télécommunications	16 684 000
631800	Frais bancaire	2 165 933

632210	Commissions sur ventes tickets passagers	55 580 003
632400	honoraires	37 404 430
632850	Frais de Gestion	866 192 000
632860	Autres frais de services	2 353 635
632862	Frais d'entretien, de nettoyage, lavage	8 295 000
632870	Frais de gardiennage (Scorpion&Gachi Services)	120 075 320
632880	Autres frais divers	31 945 480
633100	Frais de formation/training tuition fee	66 739 200
634200	Droits de trafic	6 154 488
638100	Frais de recrutement	1 307 500
638300	Frais de réception, représentation	1 965 284
638312	Remboursement retard de vol pour 4 Personnels FAYA	452 000
638400	Frais d'hôtel, restauration mission	1 697 790
638410	Perdiem missions	8 312 164
638420	Perdiem Equipage	160 047 580
638430	Frais d'hebergement Hôtel Equipage	97 405 075
	Total	4 252 276 695

RI : Impôts et taxes

8 361 398 FCFA

Cette valeur est composée essentiellement des taxes sur salaire et autres.

RJ : Autres charges

31 601 368 FCFA

Cette rubrique est composée essentiellement des rémunérations des administrateurs et des remboursements des frais.

RK : Charges du personnel

319 105 297 FCFA

Les charges du personnel se composent des éléments ci-après :

Compte	Libellé	Montant
661100	Appointement et salaires	298 849 157
661110	Heures supplémentaires	175 970
661310	Congés	420 719
663400	Indemnité de transport	5 544 513
664100	Cotisations sociales part employeur	14 114 938

RL : Dotations aux amortissements

13 259 162 FCFA

Cette rubrique est composée des amortissements de l'aménagement et des matériels et mobiliers de bureau.

VI. ANNEXE

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur (ou du commissaire aux comptes) relatives à l'audit des états financiers

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers de synthèse édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de l'OHADA applicable au Tchad, et les règles d'indépendance qui encadrent l'audit et le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence

significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport

sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

Annexe 2 : Lettre d'affirmation



N'Djamena le 10 Septembre 2020
Réf No : DG/123/2020

Messieurs,

Dans le cadre de la certification des états financiers de synthèse¹ de notre société Tchadia Airlines au 31 décembre 2019, vous nous avez demandé si nous avions connaissance des faits susceptibles d'être portés à votre attention et qui ne seraient pas traduits dans les états financiers de synthèse que vous avez examinés.

En tant que responsables de l'établissement des comptes, de la conception et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne destinés notamment à prévenir et détecter les fraudes et erreurs, nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et de notre bonne foi, les déclarations suivantes :

1. L'ensemble de la comptabilité et de la documentation y afférente (tel que rapports internes, documents du contrôle de gestion et budgétaire, etc.) ainsi que tous les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers de synthèse¹, et tous les procès-verbaux des conseils et assemblées réunis à la date de cette lettre, ont été mis à votre disposition.
2. Toutes les opérations de l'exercice ont été régulièrement enregistrées dans nos livres.
3. Nous vous avons communiqué notre appréciation sur le risque que les états financiers de synthèse puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.
4. Nous vous avons signalé les faits significatifs liés à des fraudes commises ou suspectées dont nous avons eu connaissance. Nous n'avons par ailleurs connaissance d'aucune irrégularité commise au sein de notre société par un membre de la direction ou d'autres employés et pouvant avoir une incidence significative sur la présentation de nos comptes.
5. Nous n'avons connaissance :
 - D'aucune demande, rapport, avis ou position émanant d'organismes officiels de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur la présentation et les méthodes d'évaluation de nos états financiers de synthèse ;
 - D'aucune violation ou infraction aux lois, décrets, règlements ou clauses contractuelles, dont l'incidence pour notre société² serait telle que ces faits devraient être mentionnés en état annexé ou, le cas échéant, faire l'objet d'une provision pour risques ;
 - D'aucun passif éventuel important ou de pertes potentielles non enregistrés ou non déjà mentionnés dans l'état annexé aux états financiers de synthèse ;
 - D'aucune affaire litigieuse ou contentieuse significative en cours pour laquelle nos conseils juridiques et/ou avocats nous ont informé qu'une action légale ou judiciaire

¹ Adapter éventuellement : comptes consolidés, liasse de consolidation

TCHADIA AIRLINES, 66 Avenue Charles de Gaulle, BP 875 NDJAMENA / TCHAD
Tel: +(235) 22 52 30 07 / 66 01 83 05 Email: chadairlines@gmail.com Site web
www.tchadianairlines@gmail.com



TCHADIA AIRLINES

pourrait éventuellement être intentée contre nous, et qui ne serait pas comptabilisée ou devrait faire l'objet d'une note dans l'état annexé aux états financiers de synthèse ;

- D'aucune réclamation dont pourraient résulter des indemnités importantes au bénéfice de notre société²;
 - D'aucun autre engagement que ceux mentionnés dans l'état annexé aux états financiers de synthèse (caution, engagements de garantie, etc. pris envers les tiers ou envers les filiales du groupe), notamment au titre d'opérations liées à la croissance externe (ex : clauses de complément de prix), à un mode de financement particulier des actifs (ex : *equity swaps*, titrisation) ou à toute autre opération exceptionnelle (conventions d'achat ou de rachat de titres ou d'autres biens).
6. Des provisions pour pertes d'un montant suffisant ont été enregistrées pour couvrir les pertes potentielles importantes résultant d'engagements d'achats ou de ventes fermes ou du non-respect de ceux-ci.
 7. Notre société avait à la date de clôture des titres de propriété valables pour tous ses actifs et n'avait pas d'actifs gagés, hypothéqués ou nantis (autres que ceux mentionnés dans l'état annexé).
 8. L'information fournie sur l'identification des parties liées qui vous a été donnée est exhaustive, et l'information sur les entités liées, donnée dans l'état annexé conformément aux prescriptions réglementaires est pertinente.
 9. Nous n'avons aucun plan de restructuration ou de réorganisation en cours ou prévu qui pourrait affecter la valeur ou la classification des actifs et des passifs tels qu'ils figurent à notre bilan ou nécessiter une information dans l'état annexé.
 10. Nous n'avons pas d'intentions de cession de nos actifs qui pourraient affecter leur valeur ou leur présentation et/ou nécessiter une information dans l'état annexé.
 11. Les informations prévisionnelles que nous vous avons fournies dans le cadre de l'évaluation des actifs ... (*stocks, immobilisations incorporelles*) reflètent la situation future que nous avons estimé la plus probable et les décisions prises ou engagées à ce jour ne contredisent pas les hypothèses retenues.
 12. Postérieurement à la date de clôture des comptes, il n'est survenu aucun événement nécessitant un ajustement des états financiers de synthèse¹ ou une mention dans l'état annexé et/ou dans le rapport de gestion de l'exercice considéré.

²Le cas échéant (Déclaration écrite explicitement prévue par la norme ISA 570. « Continuité de l'exploitation »)

TCHADIA AIRLINES, 66 Avenue Charles de Gaulle, BP 875 NDJAMENA / TCHAD
 Tel: +(235) 22 52 30 07 / 66 01 83 05 Email: chadairlines@gmail.com Site web
www.tchadianairlines@gmail.com



TCHADIA AIRLINES

13. Des faits ou événements susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ayant été identifiés² (*décrire*), les mesures que nous avons prises pour l'avenir sont les suivantes :
14. Nous avons pris connaissance des ajustements non corrigés, identifiés dans l'état annexé joint à cette lettre, que vous avez relevés dans le cadre de votre audit. Nous pensons que ces ajustements, considérés individuellement ou dans leur ensemble, ne présentent pas un caractère significatif et à ce titre, ne nécessitent pas que les états financiers de synthèse en soient ajustés.
15. Toutes les informations comptables et financières adressées ou mises à la disposition des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes ainsi que toutes les informations entrant dans le champ d'application des conventions réglementées vous ont été communiquées conformément à l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'OHADA.

De façon plus globale, nous estimons avoir pris en considération toutes les informations en notre possession pour que ces états financiers présentent fidèlement la situation financière ainsi que les résultats de notre société.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur Général




FIKRE DEGIFE

TCHADIA AIRLINES, 66 Avenue Charles de Gaulle, BP 875 NDJAMENA / TCHAD
Tel: +(235) 22 52 30 07 / 66 01 83 05 Email: chadairlines@gmail.com Site web
www.tchadianairlines@gmail.com